

Dit M. Wrigley, le grand annonceur américain: "J'ai foi en l'annonce par le moyen du journal. Je dépense annuellement un million de piastres pour apprendre au monde par la voie des

1924 MARS

	SOLEIL
	Lov. Com.
S 22 De la férie.	5 44 6 2
D 23 III du CAREME	5 42 6 4
L 24 S. Gaetan, archange.	5 40 6 6
M 25 ANNONCIATION de la B. V. M.	5 38 6 8
M 26 De l'assomption	5 36 6 9
J 27 S. Jean Damascène.	5 34 6 10
V 28 S. Jean Capistran.	5 32 6 11

journaux ce que j'ai à vendre".

"Presque tout le monde lit les journaux, et ils sont le moyen le plus efficace pour atteindre sûrement et rapidement le public acheteur".

Comment abattre les veaux de lait, les emballer et les expédier, pour obtenir les plus hauts prix

ABATAGE

Les veaux doivent être abattus la veille du jour de l'expédition. Il faut les ouvrir sur toute la longueur, depuis le cou jusqu'aux fesses. La pression (forgure), doit être détachée avec soin et suspendue pendant plusieurs heures pour qu'elle puisse se bien égoutter. On la remet dans l'intérieur du veau pour l'expédition, après l'avoir bien enveloppée dans du papier parchemin ou dans deux ou trois doubles de coton à fromage; le poids n'en est pas inclus dans les remises. La tête doit être enlevée. Les pattes doivent être coupées; celles de devant au genou, celles de derrière au jarret. On doit les couper dans les jointures, mais laisser la peau qui les recouvre, comme du reste la peau qui recouvre la tête, cela donnera plus de pesanteur. Après l'abattage, le veau est laissé suspendu par les pattes de derrière jusqu'au moment de l'expédition, c'est-à-dire jusqu'au lendemain, afin qu'il prenne en refroidissant une bonne forme. Autrement il arrivera tout difforme, et il ne faudra pas être surpris s'il a été vendu à bas prix.

EMBALLAGE

Les veaux ne doivent pas être mis dans des boîtes, mais enveloppés dans de la toile à poches bien propre, de manière qu'ils soient entièrement recouverts. Pour bien réussir l'emballage, on étend la toile dans toute sa grandeur et, après en avoir recouvert le veau, on la coud solidement. La carte d'expédition sur laquelle sont écrits bien lisiblement le nom et l'adresse de l'expéditeur ainsi que l'adresse de notre société est attachée à la toile.

EXPÉDITION

Il faut expédier par express. Les taux, des différents points de la province, varient généralement de 50 cents à \$1.50 par tête suivant la distance et le poids.

CLASSIFICATION

Comme tous les autres produits vendus par notre entremise, les veaux sont classés par un expert nommé par le Ministère provincial de l'Agriculture, qui fait à l'expéditeur les remarques appropriées sur la qualité et donne les indications nécessaires sur le mode de préparation pour le marché. Voici la classification telle qu'établie:

Première qualité: Veaux de 80 livres et plus, très gras et bien abattus—chair épaisse et ferme—graissé recouvrant les rognons très blanche—peau très propre.

Deuxième qualité: Veaux de 70 livres au moins. Le reste comme dans la classe précédente.

Troisième qualité: Veaux de 60 livres au moins, assez gras et bien abattus. Chair plus mince et moins ferme. Rognons non recouverts de graisse. Peau propre.

Quatrième qualité: Veaux maigres—bien abattus, chair rougeâtre, peau propre.

Rebuts: Veaux très maigres, mal abattus, bien que de qualité acceptée par les règlements de la Cité de Montréal. Chair et rognons rougeâtres. Peau malpropre. Nous préférons ne recevoir aucun veau de cette dernière qualité.

Il est essentiel que l'engraisseur de veau sache quand l'animal est "à point". La tête doit être relativement petite comparée au reste du corps et d'aspect lisse. Le cou doit être épais, le poitrail saillant, les côtes bien garnies, les reins larges, les flancs pleins, les pointes de la croupe bien recouvertes de chair, les cuisses bombées, et la bourse ou le pis charnu. La chair doit être généralement ferme au toucher tout le long du dos, et la peau douce et élastique, de prise facile sur le

corps. Un veau qui représente ces caractéristiques est prêt pour le marché.

Un veau de choix pesant 120 à 160 livres vivant, donne 80 à 110 livres de viande avec la peau.

La Coopérative Fédérée charge une commission de 5% pour la vente des veaux. Cependant cette commission sera réduite à 2 1/2% pour tout expéditeur, particulier ou société, qui enverra en un seul envoi, 5 veaux ou plus.

Nous fournissons sur demande des cartes à notre adresse pour l'expédition.

Coopérative Fédérée Québec, 114 rue St-Paul Est, Montréal.

(Suite de la page 181)

des mêmes manœuvres louches qui les ont conduits, en octobre 1921, à sacrifier inconsciemment les intérêts de la société coopérative, aux ambitions politiques de MM. Trudel et Ponton.

Ce dernier, sentant le besoin d'expliquer cette vente hâtive, arbitraire et ténébreuse, dont il porte sa large part de responsabilité morale, a organisé cette mascarade de déclarations dont je crois avoir fait bonne justice.

Pour avoir voulu blanchir les pauvres gens que l'on avait réussi à aveugler, et dont on s'était fait des instruments trop dociles, il n'a réussi qu'à empirer leur position et à les mettre en contradiction avec eux-mêmes.

Le blanchissement n'a pas été heureux et malgré qu'on l'ait retardé pendant trente mois, les intéressés en sortent plus compromis qu'au paravant.

Je joins à la présente copie des déclarations de MM. Ant. Grenier et J.-Arthur Pâquet, lesquelles je vous prie de publier.

J.-ED. CARON.

DECLARATION DE M. J. ANT. GRENIER

Je, soussigné, J.-Antonio Grenier, de la cité de Québec, sous-ministre de l'Agriculture, déclare solennellement:

J'étais présent à l'assemblée du bureau de direction de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, tenue à Montréal, le 19 octobre 1921, et à l'ajournement de la même assemblée le jour suivant, alors qu'il a été question de la vente du "Bulletin des Agriculteurs";

Je n'ai pas consenti, au nom du ministre de l'Agriculture, à la vente du "Bulletin des Agriculteurs", et la meilleure preuve que je n'y ai pas consenti, c'est que j'ai offert, toujours au nom du ministre de l'Agriculture, \$5,000.00 à la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, pour l'aider à maintenir son bulletin, si elle voulait en rester propriétaire et en continuer la publication.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant sincèrement vraie, et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'Acte de la Preuve en Canada.

J.-ANTONIO GRENIER.

Déclaré devant moi à Québec,
ce 17ième jour du mois
de mars 1924.

EUG. LAUZIER,
C.C.S.

DECLARATION DE M. J. ART. PAQUET

Je, soussigné, J.-Arthur Pâquet, de la cité de Québec, comptable du Ministère de l'Agriculture, déclare solennellement:

J'étais présent à l'assemblée du bureau de direction de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, tenue à Montréal, le 19 octobre 1921, et à l'ajournement de la même assemblée le jour suivant, alors qu'il a été question de la vente du "Bulletin des Agriculteurs";

M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, aussi présent à cette assemblée, n'a pas consenti, au nom du ministre de l'Agriculture, à la vente du "Bulletin des Agriculteurs". Loin de là, M. Grenier a offert, toujours au nom du ministre de l'Agriculture, \$5,000.00 à la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, pour l'aider à maintenir son bulletin, si elle voulait en rester propriétaire et en continuer la publication.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant sincèrement vraie, et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'Acte de la preuve en Canada.

J.-ARTHUR PAQUET.

Déclaré devant moi, à Québec,
ce dix-sept mars 1924.

EUG. LAUZIER,
C.C.S.

Grains de

Nos lois.—Au

fin samedi, nos légis

C'est dire qu'ils n'o

L'avance de l'heu

municipalité est m

vance de l'heure.

mieux serait proba

cun se lever à l'heu

"On dit que les l

nacent de se mettr

Nourriture des

lettre demandant

volailles de Pratt.

Toronto, ne peut di

pour les poussins.

dans toute l'Améri

beurre nature, mais

lequel entre du lait

des poussins.

Ce que les aut

Canadian Co-ope

Canada des centai

n'ont jamais lu un

"Assez souvent

l'histoire et la raiso

directeurs, gérants

ne pas même soupe

le domaine de la c

constater que le p

ici qu'en d'autres

Pessimistes-dé

simistes sur notre a

Nous ne pouvo

de capitaux. Nos in

sables. Nous som

nous.

Neuf sur dix

et s'effraient ensuit

ces sauvages qui tr

un cas d'aveuglem

gens vous soutien

une maison de cré

essayé?

Le franc.—Be

la guerre, croyant

même des ouvriers

spécialisés.

Ils sont fort d

à descendre la côte

raient cependant t

la richesse de la F

uelle guerre, peu

Ajoutés aux r

comomie du peupl

d'or accumulés da

Nos gens auras

faut faire confianc

Nos petites a

canadienne nous é

dans votre journ

même de France

abonnés puisque n

vu mon annonce d

la dernière lettre q

Elevage J. Fra

Voudrez-vous

conditions pour

Si vous me faites

achèterai régulièr

Réflexions.

pas plus à l'ann

chose à vendre ou

le cultivateur le p